

Plan pour une économie verte



Le plan de mise en œuvre du PEV 2030 dans un contexte de transition énergétique

26 octobre 2023

*Matthew Wadham-Gagnon, ing., spécialiste en énergies renouvelables,
transition énergétique et relations avec les Premières Nations et les Inuit*

Votre 
gouvernement

Québec 

L'ACTION CLIMATIQUE AU QUÉBEC

PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE 2030 (PEV 2030)

- Première politique-cadre de lutte contre les changements climatiques
- Feuille de route du gouvernement

PLAN DE MISE EN OEUVRE

- Actions concrètes, cibles, réduction de GES et budgets
- Révisé annuellement





PRINCIPES DU PEV 2030

L'électrification et la lutte contre les changements climatiques :

- Sont des leviers de **développement économique** et de création de richesse;
- Doivent permettre de maximiser la **réduction des émissions de GES** sur le territoire québécois;
- S'appuient sur une **utilisation efficace de l'énergie** et des ressources;
- Doivent être mises en place avec une **approche positive**;
- Doivent assurer une **transition juste** pour l'ensemble de la société et prendre en compte la réalité propre à chacune des régions.

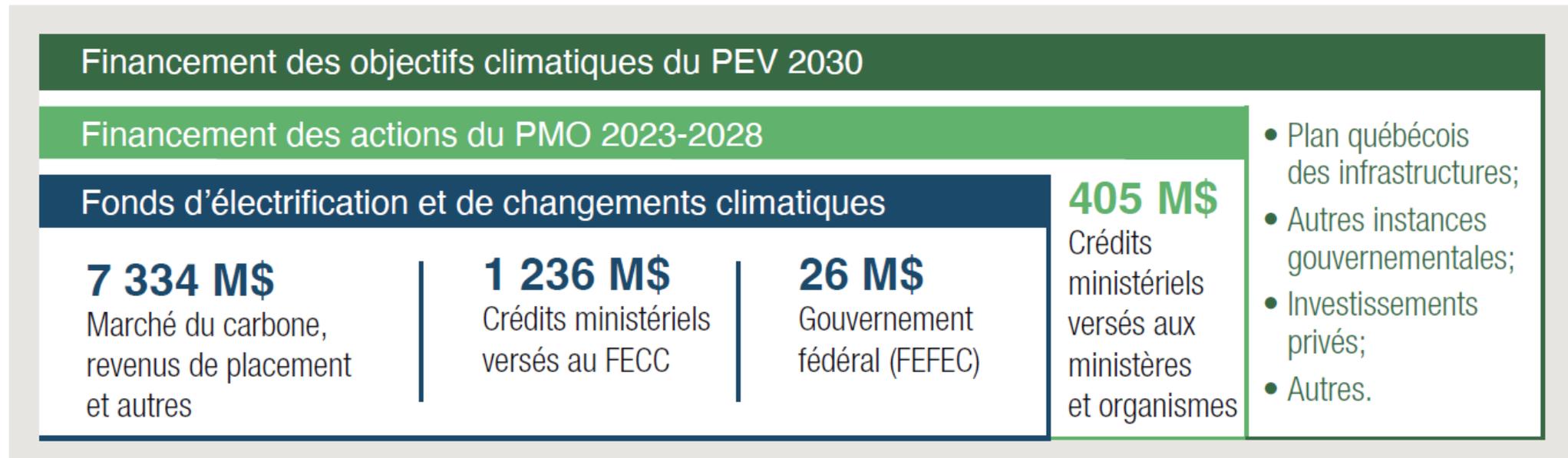


PRINCIPES DU PEV 2030 (suite)

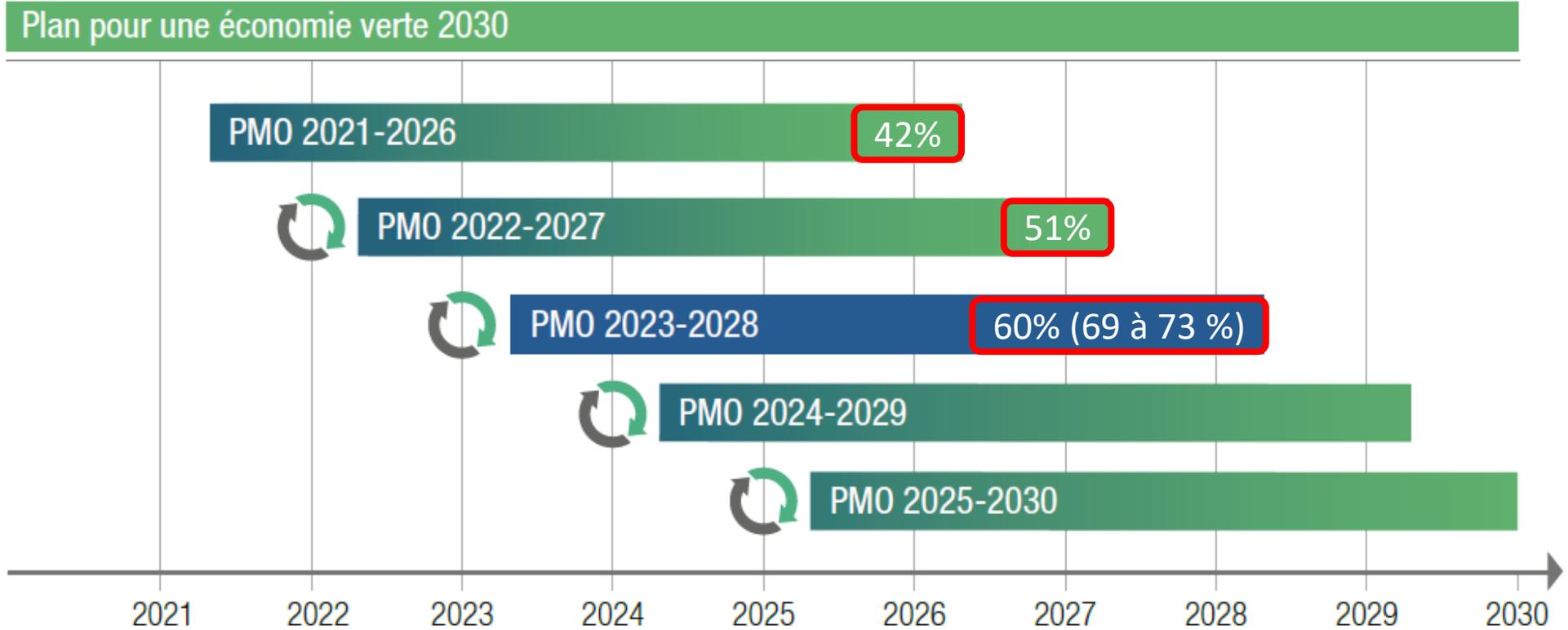
- La **responsabilité** en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques est **collective**.
- Les objectifs d'électrification et de lutte contre les changements climatiques devront être intégrés dans les **orientations**, les **politiques** et les **stratégies** gouvernementales.
- Le gouvernement entend agir de manière pragmatique, rigoureuse et efficace, en **s'appuyant sur la science**.
- La vision gouvernementale de l'électrification et de la lutte contre les changements climatiques **ne se limite pas au territoire québécois**. Le plan doit assurer la contribution du Québec au-delà de ses frontières.

FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE DU QUÉBEC

Sources de financement
des objectifs du **PEV 2030** et
des actions du PMO 2023-2028



PROCESSUS DE RÉVISION ANNUELLE



% d'atteinte de la cible 2030 attendu grâce aux mesures du PMO

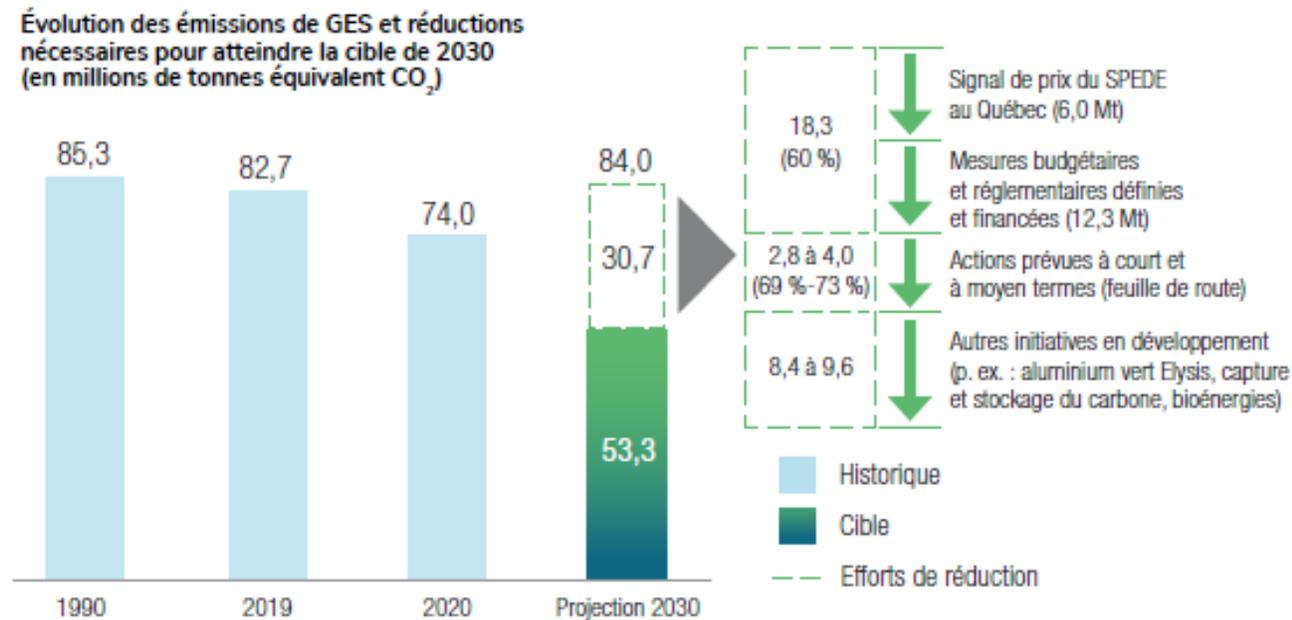
 Appréciation des résultats et révision

Feuille de route à court et moyen termes

42 %	51 %	60 %	69 à 73 %	
Mesures paramétrées et financées			Feuille de route à court et moyen termes	
Action gouvernementale dont le PMO 2021-2026	Action gouvernementale dont le PMO 2022-2027	Action gouvernementale dont le PMO 2023-2028	Optimisation du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone)	Norme VZE pour les camions lourds
			Déclaration et valorisation obligatoires des rejets thermiques	Objectifs de réduction des émissions de GES des cimenteries Décarbonation et gestion de l'énergie Réforme des obligations entourant la capture et la valorisation du méthane dans les sites d'enfouissement
-12,4 Mt	-15,9 Mt	-18,3 Mt	-21,1 à -22,3 Mt	

Troisième plan de mise en œuvre – période 2023-2028

- 9 G\$, soit 1,4 G\$ de plus par rapport au PMO précédent



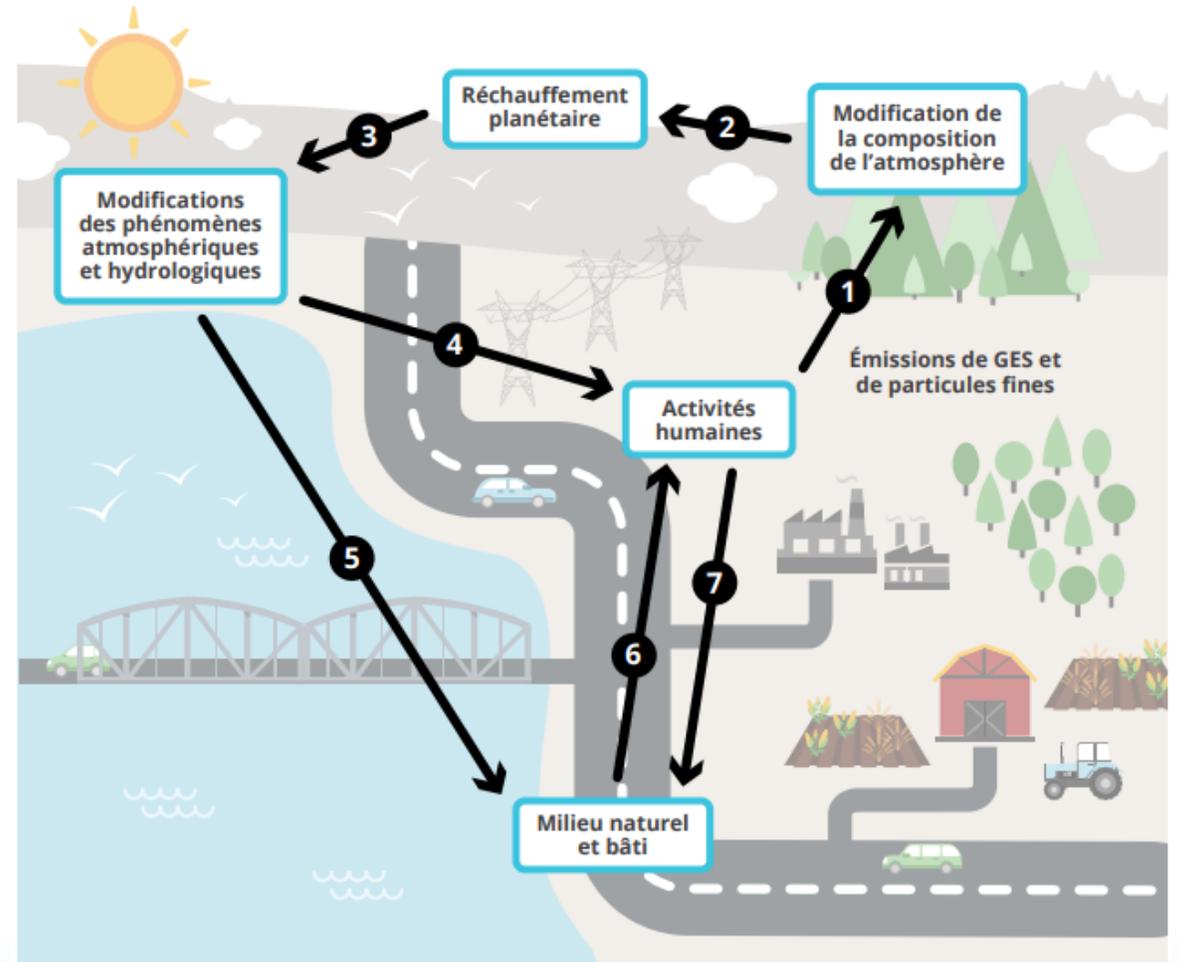
Note : Ces estimations sont basées sur les informations les plus récentes disponibles au 10 mars 2023 ainsi que sur les prévisions économiques du budget 2023-2024.

Sources : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère des Finances du Québec.

Études d'impacts et changements climatiques

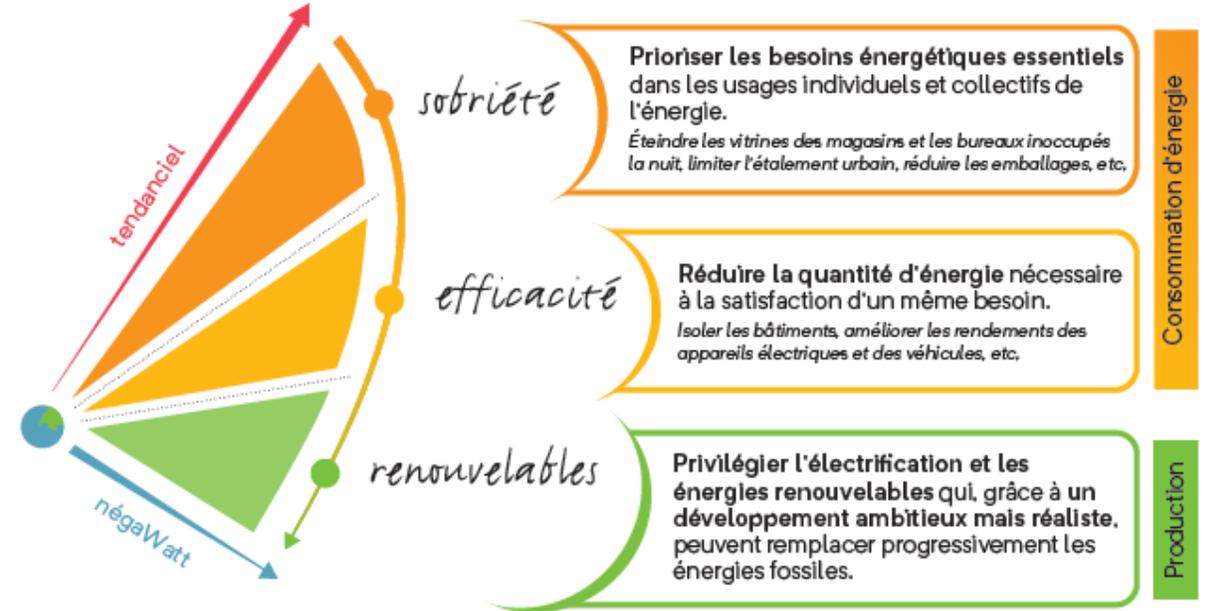
- La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2) prévoit (depuis le 23 mars 2018) une prise en compte du climat futur :
 - Les émissions de gaz à effet de serre doivent être évaluées et minimisées.
 - Le projet doit être **localisé, conçu et mis en œuvre** en tenant compte des risques engendrés par les effets **actuels** et **appréhendés** des changements climatiques sur le projet et le milieu où il sera réalisé.

[Les changements climatiques et l'évaluation environnementale - Guide à l'intention de l'initiateur de projet \(gouv.qc.ca\)](#)



La **transition énergétique** correspond à l'abandon progressif de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles en faveur des diverses formes d'énergie renouvelable.

Elle correspond également à des changements de comportements, dans le but **d'éliminer la surconsommation** et le **gaspillage** d'énergie, et à l'émergence d'une culture de **l'efficacité énergétique**.



Adaptation de la démarche négaWatt, Association négaWatt, www.negawatt.org.

Faits saillants du PMO 2023-2028



Accélérer l'électrification des transports

- ▶ Rehaussement de la cible de véhicules électriques légers en 2030 de 1,6 à 2 millions.
- ▶ Lancement d'une stratégie québécoise de la recharge de véhicules électriques dotée d'un budget de l'ordre de 500 millions de dollars.
- ▶ Prolongation du rabais à l'achat de véhicules électriques du programme Roulez vert.



Soutien accru à la mobilité durable

- ▶ Bonification de 68 M\$ accordée au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.
- ▶ Mise en œuvre du Programme d'aide aux nouvelles mobilités, qui a pour objectif d'appuyer le développement de solutions de recharge à l'utilisation du véhicule solo.

Faits saillants du PMO 2023-2028 (suite)



Accélérer la décarbonation du secteur industriel

- ▶ Investissement supplémentaire de 175 M\$ dans le programme Bioénergies, qui finance des projets de conversion énergétique vers la bioénergie, comme le gaz naturel renouvelable.
- ▶ Investissement supplémentaire de 254,9 M\$ dans le programme Défi GES, pour le soutien des industries dans la réalisation de projets de réduction d'émissions de GES de grande envergure.
- ▶ Réforme du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (SPEDE), communément appelé « marché du carbone ».



Améliorer la performance énergétique des bâtiments

- ▶ Investissement de 162 M\$ pour le lancement d'un nouveau programme visant à appuyer les projets de valorisation des rejets thermiques.
- ▶ Ajout de 12 M\$ pour des projets d'amélioration de la gestion de la pointe électrique, notamment pour financer l'achat d'accumulateurs thermiques, un appareil simple qui accumule de la chaleur pour la relâcher en période de pointe.
- ▶ Mise en place d'un système de déclaration et de cotation de la performance énergétique des bâtiments.

Faits saillants du PMO 2023-2028 (suite)



Accompagner les communautés hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable

- ▶ Réalisation de divers projets de conversion partielle de réseaux autonomes et de projets communautaires de production d'énergie renouvelable (+280,3 M\$).



Accélérer l'adaptation du Québec aux impacts des changements climatiques

- ▶ Cartographie et diffusion des risques d'érosion et de submersion côtières (+2,5 M\$).
- ▶ Implantation de solutions d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières comme la recharge de plage ou l'implantation de structures de protection des berges (+57,9 M\$).
- ▶ Sommes totales consacrées à l'adaptation du Québec (+213 M\$, + 33 %).
- ▶ Octroi de mandats à différents ministères et organismes pour la réalisation d'appréciations des risques afin d'assurer la résilience et la sécurité des infrastructures stratégiques et des services prioritaires de l'État québécois. Les mandats ont aussi pour objectifs de favoriser l'appréciation des risques climatiques et l'élaboration de plans d'adaptation par les organismes municipaux.

Exemples de programmes destinés aux grands consommateurs



- **ÉcoPerformance – grands projets industriels**
 - Vise les projets d'efficacité énergétique ou de conversion
 - Cadre normatif mis à jour (octobre 2023)
 - Projets de 15 M\$ à 40 M\$, PRI +1 an, 100 \$/tonne, 75 % max.
 - Industrie assujettie ou adhérent volontaire au SPEDE
 - [Programme ÉcoPerformance | Innovation et transition énergétiques \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)
- **Bioénergies**
 - Vise l'analyse et l'implantation de projets de conversion à la bioénergie
 - Grand consommateur industriel (> 36 000 PJ/an) : max. 75 %, max. 5 M\$, PRI min. 1 an, max. 50 \$/tonne
 - [Programme Bioénergies | Innovation et transition énergétiques \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)
- **Défis GES – Industrie**
 - Projets de réduction de GES de grande envergure pour les émetteurs visés par le premier alinéa de l'article 2 du RSPÉDE, ou adhérent volontaire visé à l'article 2.1 du RSPÉDE
 - Projets 20 M\$ à 50 M\$, max. 75 %, min. 10 kt éq. CO₂/an
 - [Le programme Défi GES - Industrie \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)



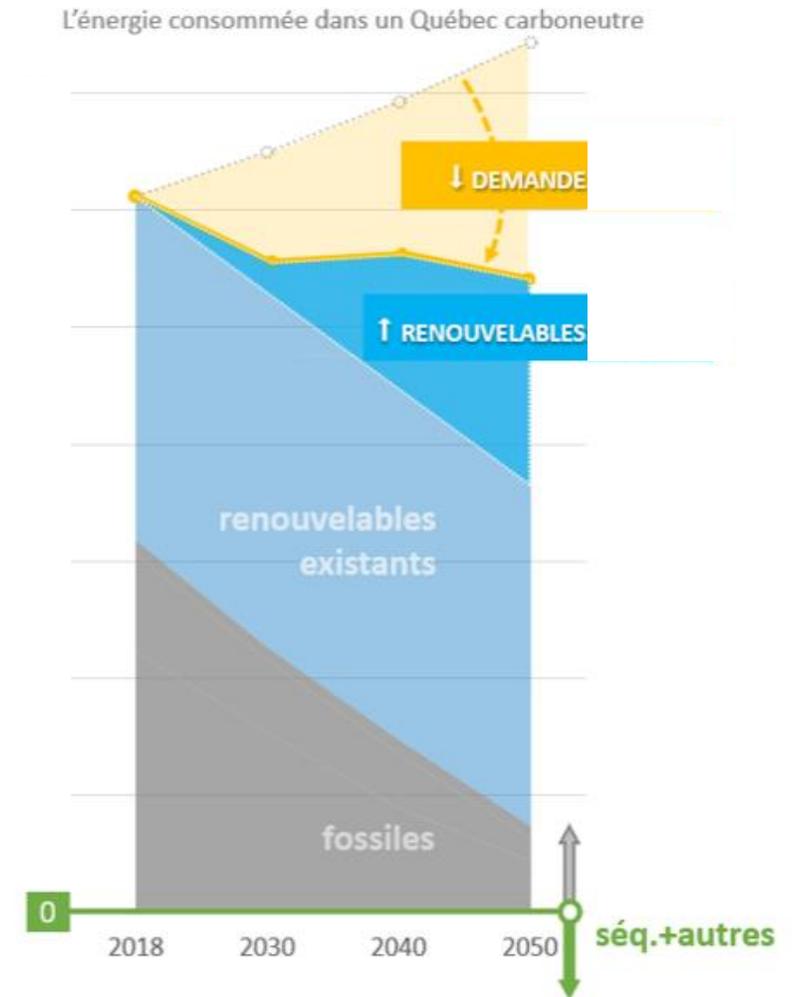
Valorisation des rejets thermiques (162 M\$)

La valorisation des rejets thermiques consiste à capter la chaleur dégagée par un procédé industriel, chaleur qui serait autrement rejetée dans l'air ou dans l'eau, et à l'acheminer vers d'autres bâtiments ou une autre entreprise à proximité qui l'utilisera comme source d'énergie.



La carboneutralité et les stratégies pour y arriver

- La transition climatique et énergétique du Québec passe inévitablement par l'électrification.
- De nouveaux approvisionnements en énergies renouvelables seront requis.
- La demande énergétique peut être atténuée avec la sobriété et l'efficacité énergétiques.



Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec, Dunsky Énergie + Climat



Merci!